



Inscription en classe de Terminale

Dossier à déposer le jeudi 23 juin 2022

De 9h à 12h et de 13h à 16h30

Aucun dossier envoyé par voie électronique

Pièces à fournir :

- Fiche pédagogique
 - Copie des éventuelles décisions juridiques (si changements en cours d'année)
 - Copie recto verso de la pièce d'identité de l'élève
 - Copie de l'attestation de la JDC si déjà faite ou de recensement
 - Attestation d'assurance scolaire **2022/2023 (si reçue)**
 - Copie d'un justificatif récent de domicile
- Fiche intendance + RIB (pour les boursiers)
- Autorisation parentale de sortie complétée et signée + 1 photo



Fiche Pédagogique 2022-2023 (cycle Terminal)

Classe de TERMINALE

NOM : Classe de l'année écoulée (2021-2022)
(niveau, filière/spé. & numéro) :

Prénom : Etablissement en 2021-2022 si différent de JH :
.....

Date de naissance :

Numéro de téléphone domicile : travail :
Portable père mère élève

E-mail :@.....

J'accepte Je refuse la communication de mes coordonnées aux représentants de parents d'élèves.

LVA : LVB :

Attention : l'ouverture des spécialités et options est conditionnée par le nombre de candidats et les contraintes liées à l'emploi du temps

L'inscription à une option est facultative mais la présence de l'élève y étant inscrit est obligatoire. L'inscription est effective pour l'année scolaire.

CLASSE DE TERMINALE GENERALE

Enseignement de spécialité : continuité de la classe de 1^{ère}. Les spécialités conservées ont été choisies par les élèves au cours du 2nd trimestre de l'année de 1^{ère}. Spécialités suivies en terminale :

1.

2.

Section Européenne suivie en 1^{ère} :

- Oui
 Non

Section Bachibac suivie en 1^{ère} :

- Oui
 Non

Option facultative I suivie en classe de 1ère (une au choix) : 3H

- Arts plastiques Italien LV 3
 Musique Portugais LV3
 Théâtre Chinois LV3

 Grec
 Latin

ATTENTION : Les options Latin et Grec peuvent être choisies EN PLUS

Options facultatives II (une au choix) : 3H

- Mathématiques complémentaires (ouverte aux élèves ne poursuivant pas la spécialité mathématiques en terminale)
 Mathématiques expertes (ouvertes aux élèves poursuivant la spécialité mathématiques en terminale)

CLASSE DE TERMINALE STMG

Enseignement de spécialité (un au choix)

- Gestion et finances
 Ressources Humaines et Communication
 Mercatique

Options facultatives (une au choix)

- Arts plastiques
 Musique
 Théâtre

Date :

Signature des Responsables légaux (père, mère ou tuteur)

Signature de l'élève



FICHE INTENDANCE
Secrétariat de Gestion
(voir les conditions d'admission)

NOM DE L'ELEVE : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : F M

SCOLARITE

Classe en 2021/2022 : Troisième Seconde Première Terminale

Classe en 2022/2023 : Seconde Première Terminale Redoublant

Demi pensionnaire Boursier
Interne (sous réserve commission) Non Boursier
Externe

DEMANDE D'ADMISSION A LA RESTAURATION
(Veuillez prendre connaissance des conditions d'admission ainsi que la fiche d'information sur les moyens de paiement pour le règlement des frais scolaires)

Je soussigné (e)

Madame, Monsieur _____

Adresse mail : _____

(Indispensable et nécessaire pour l'envoi de l'avis aux familles et les informations relatives à l'accès aux téléservices)

N° téléphone (domicile et portable) : _____

Responsable légal(e) de l'élève ci-dessus désigné, déclare avoir pris connaissance des conditions et sollicite

- l'admission de l'élève à la **pension** ou à la **demi-pension** (*rayez la mention inutile*) pour l'année scolaire 2022/2023.

A BEAUVAIS ,

Date et Signature du responsable légal



AGENCE COMPTABLE
SECRETARIAT DE GESTION

CONDITIONS D'ADMISSION A LA PENSION OU LA DEMI-PENSION :

Forfait annuel INTERNAT	1358 €
Forfait annuel DEMI-PENSION	545.16 €

L'inscription à la pension ou à la demi-pension est prise **pour toute la durée de l'année scolaire**.

Aucun changement de régime n'est accepté en cours de trimestre, sauf cas exceptionnel soumis à la décision de la direction.

Les tarifs de pension et demi-pension établis selon le système du **forfait**, sont proposés par la Région Picardie. Ils sont invariables quelle que soit la fréquentation de l'élève.

- **L'avis aux familles est envoyé par mail** ; Veillez à fournir une adresse mail valide.
- En cas de difficultés financières, prendre contact impérativement avec le service comptable dès réception de l'avis. Une aide du fonds social peut-être attribuée.
- Aucun changement de qualité n'est autorisé en cours d'année à l'exception des cas de force majeure (maladie, changement de domicile). La demande doit alors être faite par écrit et adressée, accompagnée de toutes les pièces justificatives, à la Direction pour décision.
- **L'élève DOIT être en possession de la CARTE GÉNÉRATION HAUTS DE FRANCE** (délivrée par la Région), **pour accéder à la Demi-pension**.
- Tout élève ayant quitté le statut de demi-pensionnaire au cours de l'année scolaire précédente ne pourra être repris en tant que tel pour la nouvelle année scolaire que sur demande motivée.
- Les correspondances s'effectuent via le contact :

demipensionjh@ac-amiens.fr

Moyens de paiement pour le règlement des frais scolaires

Moyens de paiement à privilégier

Carte bancaire : télépaiements

Accessible depuis le portail téléservices de l'établissement (**DES L'EMISSION DE LA FACTURE**)
site : www.ac-amiens.fr/teleservices
Adresse mail nécessaire pour la création et l'activation de votre compte Téléservices
Créances payables par carte bancaire sur internet
Visibilité de l'ensemble des créances
Minimum de paiement fixé à 50 €
Pas de frais bancaires

Virements bancaires

Possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN : FR76 1007 1600 0000 0010 0298 606

BIC : TRPUFRP1

Merci de préciser le **nom de l'élève et la référence de la créance**

Chèques bancaires

Nom et prénom de l'élève au dos du chèque
À l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jeanne Hachette
Délais d'encaissement : 10 jours à 3 semaines

Espèces

Encaissement limité à 300 € (en application de l'article 1680 du code général des impôts)
Un reçu vous sera délivré par l'établissement
Règlement à la caisse du Lycée Jeanne Hachette

Paiements Mensuels

Pour les virements, Chèques bancaires ou espèces:

Vous effectuerez le paiement tous les mois : **EN NOTANT CLAIREMENT LE NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE** - LE TOTAL DES VERSEMENTS DEVRA ÊTRE ÉGAL AU FORFAIT DE L'ANNÉE SCOLAIRE.
Demi Pension : 8 mensualités de 60 Euros d'Octobre à Mai et Juin pour solde
(soit 9 versements)

Internat : 8 mensualités de 150 Euros d'Octobre à Mai et Juin pour solde
pour les élèves boursiers, veuillez attendre la notification afin d'éviter des reversements.

Pour le Téléservice:

Le paiement doit être de 50 euros minimum, il est conseillé d'effectuer les mensualités pour le 1er trimestre en 4 fois, le 2ème trimestre en 3 fois et le 3ème trimestre en 2 fois

Moyens de paiement pour le règlement des frais scolaires

Moyens de paiement à privilégier

Carte bancaire : télépaiements

Accessible depuis le portail téléservices de l'établissement (**DES L'EMISSION DE LA FACTURE**)
 site : www.ac-amiens.fr/teleservices
 Adresse mail nécessaire pour la création et l'activation de votre compte Téléservices
 Créances payables par carte bancaire sur internet
 Visibilité de l'ensemble des créances
 Minimum de paiement fixé à 50 €
 Pas de frais bancaires

Virements bancaires

Possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN : FR76 1007 1600 0000 0010 0298 606

BIC : TRPUFRP1

Merci de préciser le **nom de l'élève et la référence de la créance**

Chèques bancaires

Nom et prénom de l'élève au dos du chèque
 À l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jeanne Hachette
 Délais d'encaissement : 10 jours à 3 semaines

Espèces

Encaissement limité à 300 € (en application de l'article 1680 du code général des impôts)
 Un reçu vous sera délivré par l'établissement
 Règlement à la caisse du Lycée Jeanne Hachette

Paiements Mensuels

Pour les virements, Chèques bancaires ou espèces:

Vous effectuerez le paiement tous les mois : **EN NOTANT CLAIREMENT LE NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE** - LE TOTAL DES VERSEMENTS DEVRA ÊTRE ÉGAL AU FORFAIT DE L'ANNÉE SCOLAIRE.
 Demi Pension : 8 mensualités de 60 Euros d'Octobre à Mai et Juin pour solde
 (soit 9 versements)

Internat : 8 mensualités de 150 Euros d'Octobre à Mai et Juin pour solde
pour les élèves boursiers, veuillez attendre la notification afin d'éviter des reversements.

Pour le Téléservice:

Le paiement doit être de 50 euros minimum, il est conseillé d'effectuer les mensualités pour le 1er trimestre en 4 fois, le 2ème trimestre en 3 fois et le 3ème trimestre en 2 fois



LYCÉE JEANNE HACHETTE
BEAUVAIS - OISE - PICARDIE



AUTORISATION DE SORTIE LIBRE ENTRE LES COURS

Joindre une
photo

Conformément à la circulaire du 25 octobre 1996 et aux dispositions du règlement intérieur, les sorties libres des élèves mineurs entre les cours peuvent être autorisées sous la condition d'une autorisation des représentants légaux. C'est pourquoi, si votre enfant est mineur, nous vous remercions d'indiquer votre choix en complétant obligatoirement la partie ci-dessous.

Je soussigné(e), Mme, M.
 responsable légal de l'élève,
 en classe de

Autorise (1)

la sortie libre de mon enfant lorsqu'il n'a pas cours.

N'autorise pas (1)

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2022/2023

Fait à le

Signature des représentants légaux :

(1) Barrez la mention inutile